

A mon avis, cet exemple se rapproche de ce que le député de Leeds a dit des renseignements donnés par le ministre qui, accusé d'avoir altéré la déposition d'un témoin, continue de siéger à la Chambre. Il a altéré ce témoignage pour être sûr que certains renseignements nous seraient cachés. Le ministre ne les a pas encore dévoilés et pourtant le député de Leeds a déclaré qu'il avait donné plus de renseignements à la Chambre sur la défense que tout autre ministre. Nous n'apprécions guère ce genre de renseignements.

• (6.00 p.m.)

J'espère que les députés liront le discours du député de Calgary-Nord (M. Harkness). A mon avis, c'est un exemple parfait et classique d'une optique différente. Je n'ai pas toujours été du même avis que le député de Calgary-Nord, mais il est honnête et sincère, et il a exprimé sa pensée avec courage. Le ministre de la Défense nationale a caché les témoignages, a eu recours à des demi-vérités, n'a pas fait connaître les faits au comité et ne nous a présenté que de la propagande alors que nous voulons les faits tout simplement.

J'espère que certains députés qui ont appuyé le ministre jusqu'ici scruteront leur conscience comme l'a fait le député de Fraser Valley, et constateront qu'ils ne connaissent absolument rien de ce projet. Ils finiront peut-être par conclure que nous avons, comme membres du Parlement, au moins dix fois plus d'occasions que nos commettants d'établir ces faits. Ils pourraient reconnaître qu'il nous incombe de découvrir ces faits avant de disposer de ces montants énormes, venant de la poche des contribuables.

Parviendrons-nous à ébranler suffisamment le ministre pour qu'il se lève et nous dise ce qu'il entend par l'unification et quel rôle il prévoit pour les forces armées du Canada? Peut-être pourrait-il même ajouter un mot au sujet des armes nucléaires. Dans l'opposition, le ministre a su habilement nous entraîner dans cette voie. Le premier ministre (M. Pearson) a promis d'étudier de nouveau ce rôle particulier. Peut-être le ministre nous dira-t-il, même si nous ne pouvons guère nous fier à ses paroles, quel rôle les armes nucléaires joueront à l'avenir dans l'armée. Au juste quelle sorte de troupes de défense aurons-nous?

Je proposerais, si le ministre était de ceux qui sont disposés à accepter des conseils de la Chambre—il n'a pas su accepter ceux de ses conseillers militaires—qu'il renonce à

[M. Nugent.]

l'arrogance à laquelle le député de Timmins (M. Martin) a fait allusion et qu'il essaie un peu de se voir comme les autres le voient. Je proposerais, aussi, qu'il jette un coup d'œil sur le discours de député de Calgary-Nord, qu'il le compare à la brochure qu'il a lui-même publiée, et qu'il essaie de suivre l'exemple du député. Il pourrait encore ne pas partager son avis, mais il y gagnerait peut-être le dixième du respect qu'on éprouve à la Chambre envers le député.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Il conviendrait peut-être ici d'annoncer les questions qui seront débattues au moment de l'ajournement ce soir.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Il est de mon devoir, en conformité de l'article 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Sherbrooke (M. Allard)—Les transports—usage de la langue française dans les services de transport par chemin de fer; le député de Bow-River (M. Woolliams)—Les parcs nationaux—l'arrêt de causes et le recours à l'expropriation; le député d'York-Humber (M. Cowan)—L'administration de la justice—la Colombie-Britannique—la commutation de la peine de mort des prévenus trouvés coupables de meurtre.

MODIFICATION DE LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

LE FUSIONNEMENT DE LA MARINE, DE L'ARMÉE ET DE L'AVIATION

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. Hellyer, tendant à la 2^e lecture du bill n° C-243 modifiant la loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois.

M. Heber E. Smith (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, tout le monde doit bien comprendre à quoi sert la défense nationale. Elle doit défendre notre intégrité territoriale et nos institutions politiques, du moins celles auxquelles nous attachons du prix. Notre politique de défense devrait être le moyen qui nous permet d'y parvenir.

Le Livre blanc de la défense, paru en 1964, doit être un plan d'action destiné à nous guider dans cette voie. C'est tout le contraire. Il est